Image not found or type unknown

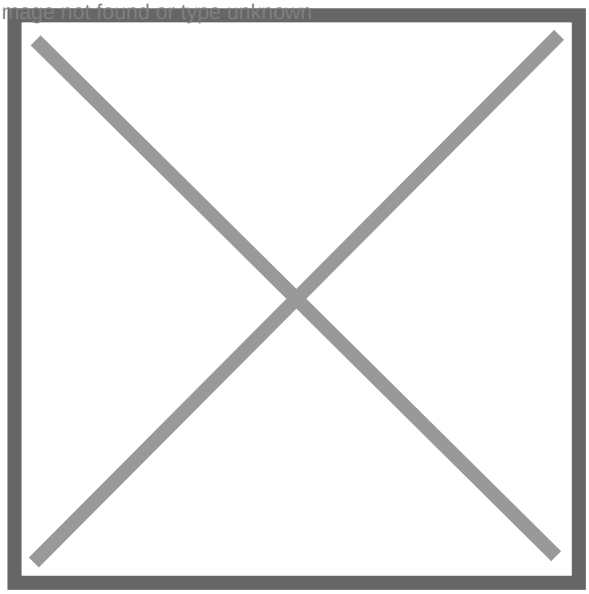

La mairie demande 25 euros/m2 pour viabiliser

Par **bambam**, le **04/07/2011** à **13:38**

Bonjour, nous sommes sur le point d'acheter un terrain à 130 euros le m2. Le terrain est "viabilisé en bordure". Le maire veut construire une route au dessus de la parcelle et nous demande de verser 25 euros du m2 pour viabiliser notre terrain qui serait inondable (nous sommes à 350 m d'altitude) dans une grande pente!!! Le maire dit que ce n'est pas sa décision mais celle de la communauté de commune, que j'ai appellé et qui nous a clairement dit que c'était le maire qui voulait se faire financer la route. Comment faire? Puis-je dire que je me prends à ma charge l'évacuation des eaux pluviales avec un puit perdu? D'autre solution? Merci d'avance.

Par **chris_ldv**, le **04/07/2011** à **15:17**

Bonjour,

Construire une route goudronnée aux normes coûte extrêmement cher, à l'échelle d'un particulier: un simple rond point coute, à lui seul, 100.000€ à 150.000€.

Aussi, à moins que votre terrain à viabiliser représente des milliers de m² (donc une somme à débourser de plusieurs dizaines de milliers d'Euros) ce n'est pas avec 25€ du m² que la route va être construite, que ce soit par le maire ou par la communauté de communes ...

"viabilisé" veut dire rendre prêt à recevoir les branchements en fait tous les réseaux:

o EAU
o PTT
o EDF
o EGOUT / EAUX PLUVIALES)

qui doivent arriver sur votre terrain.

Cordialement,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés